

Vie des Quartiers - Coordination Jeunesse - Projet Regards'Jeunes sur la Ville - Subvention à l'Association Croqu'livre

M. l'Adjoint BAUD, Rapporteur : Dans le cadre de l'action municipale à destination de la jeunesse et de sa place dans la ville, il est proposé de soutenir et d'accompagner un projet porté par l'association Croqu'livre.

A partir d'une série de rencontres entre des groupes de jeunes très divers (Maisons de quartiers, lycées, Foyer de Jeunes Travailleurs, étudiants, animateurs, centres de loisirs, jeunes étrangers résidant à Besançon, etc.) et un auteur - écrivain, Marcus MALTE, ce dernier réalisera une fiction ou une nouvelle sur la ville à travers le regard de ces jeunes.

L'objectif est de recueillir des témoignages dans les quartiers de la ville, d'adolescents et de jeunes adultes et de les amener à s'exprimer sur leur vécu, leur perception de la ville (du point de vue social, culturel...), sur leur quotidien, leurs remarques et leurs aspirations.

Marcus MALTE a publié plusieurs textes en littératures adulte et jeunesse. L'ambiance des lieux y est très présente et s'inscrit dans la démarche du projet.

Le fait que l'auteur ne soit pas de Besançon n'est pas anodin : un regard neutre et extérieur est essentiel afin que l'échange de points de vue ait lieu. Les livres de M. MALTE seront donnés aux groupes au préalable.

Le projet pourra donner lieu également à une mise en valeur de ces rencontres et de ces paroles via des créations artistiques, du théâtre, de la vidéo, ... à destination des jeunes.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet, est donc invité à se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 4 000 € à l'Association Croqu'livre.

En cas d'accord, cette somme de 4 000 € sera prélevée au chapitre 65.422/6574 CS 47041.

Le Conseil Municipal est appelé à décider d'attribuer une subvention de 4 000 € à l'Association «Croqu'livre».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'approuver la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 1^{er} mars 2007.